Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **129 (2003)**

Heft 22: **Bâti éphémère**

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Francesco Della Casa

Développer un **nouvel art** de bâtir

PETIT CROQUIS DÉPLACÉ

ÉDITORIAL

Le 30 octobre dernier, le Sénat des Etats-Unis a rejeté, par 55 voix contre 43, un projet de loi qui visait à obliger les usines américaines à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Quoique négatif, ce vote plutôt serré marque une spectaculaire avancée : en 1997, cette même chambre avait rejeté par 95 voix contre zéro les principes négociés dans le cadre des accords de Kyoto[1] !

Cet événement, d'une portée en soi relative, indique un changement progressif des mentalités en matière de développement durable. La répétition accélérée de phénomènes climatiques inhabituels - dont l'été caniculaire que nous venons de vivre ne fut que le dernier avatar - ont ébranlé l'opinion publique.

Cette évolution crée un contexte favorable pour mettre en œuvre une action efficace en matière de développement durable. Pour que celle-ci génère des résultats probants, elle doit s'appuyer sur un corpus de connaissances solide.

Dans le domaine de la construction, pluridisciplinaire par nature, l'élaboration de ce savoir est lente. Il s'agit d'évaluer des critères souvent contradictoires, touchant l'aménagement du territoire, la gestion des ressources énergétiques, le plan d'investissement, les conditions de production, la pollution potentielle des matériaux, l'esthétique ou la valeur d'usage du bâtiment.

L'association Ecoparc a récemment cherché à isoler un élément de cette réflexion globale à l'occasion d'une journée d'études portant sur la durée de vie des constructions. L'intitulé « Faut-il construire pour trente ans ? » induisait une solution normative. Il a donc très logiquement suscité des réponses contradictoires, que nous publions dans ce numéro. Quelques exemples de construction à durée de vie limitée[2] accompagnent ces contributions, révélant pour leur part des solutions liées à des scénarios typologiques particuliers.

Les opinions changent vite, l'art de bâtir évolue plus lentement. Cela ne peut se faire en établissant à la hâte des principes généraux ou en suivant aveuglément les modes lancées par quelque lobby de fabricants de matériaux. Il s'agit de confronter attentivement les recherches et les expériences pour en tirer des enseignements solides, dans un domaine qui se caractérise surtout par sa très forte inertie.

[1] Information publiée dans Libération du samedi 1er novembre 2003

[2] Rassemblés dans une exposition intitulée « Construire l'éphémère », visible jusqu'au 18 décembre 2003 dans les locaux de l'Office fédéral de la statistique à Neuchâtel